

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs. Jean-Pierre LALANNE - Bertrand GAUFREYAU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 18h40 - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 18h40
- M. Michel BREAN donne pouvoir à Mme Laure FAUDEMÉR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 - M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2014 : VOTE

Sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal, le Budget Principal de la Ville ainsi que 11 budgets annexes qui sont : les cinq budgets annexes de la Régie des Eaux, le Budget des Fêtes, le Budget Parc de Stationnement, le Budget Zac de la Gare, le Budget Z.A.E Broy du Haut, le Budget Lotissement du Mousse et le Budget Activités Assujetties à la TVA (regroupant plusieurs activités comme la location des salles aménagées, de locaux nus, exploitation forestière et prestations pour comptes de tiers).

Conformément à l'article L.2312-2 du C.G.C.T, il est proposé au Conseil Municipal de voter ces budgets par chapitre, la répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même.

Ces budgets 2014, présentés dans les tableaux joints à la présente, reprennent par anticipation les résultats provisoires 2013 ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2013.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 7 VOIX CONTRE, celles de Pascal DAGES, France POUDENX, Eric DARRIERE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS et Marie-Constance BERTHELON,

ADOpte le Budget Primitif 2014 du Budget Principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint,

ADOpte le Budget Primitif 2014 des budgets annexes de la Ville, arrêtés en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140429-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Avril 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».